



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUN  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 28/03/2019  
Reçu en préfecture le 28/03/2019  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20190321-2019\_03\_034-DE

**SÉANCE DU 21 MARS 2019**

**2019-03-034 - 1/2**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 15 mars 2019**

L'an deux mille dix-neuf le vingt et un mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes à Saint Martin de Laye , sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Alain ARNOUD , Kléber AUDINET , Jean Claude ABANADES , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Dominique BERNESCUIT , Armand BATTISTON , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , Loïc MANON , Denis SIRDEY

**Absents :**

Jérôme COSNARD, Jean-Luc LAMAISON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Véronique DI CORRADO, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Eric LACOUME, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Gérard HENRY pouvoir à Jean François MARTINEZ, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Annie POUZARGUE, Hélène ESTRADE pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Christian ROBIN pouvoir à Sophie CARRERE, Laurence ROUEDE pouvoir à Denis SIRDEY, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Bernard PIOT, Michel VACHER pouvoir à Paquerette PEYRIDIEUX, Corinne VENAYRE pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

-----  
Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance  
-----



## RESSOURCES HUMAINES

### ÉCOLE DE MUSIQUE : VERSEMENT D'INDEMNITÉS POUR SUPPLÉMENTAIRES D'ENSEIGNEMENT

Sur proposition de Madame Chantal GANTCH, Vice-présidente en charges des Ressources humaines,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°50-1253 du 6 octobre 1950 modifié fixant les taux de rémunération des heures supplémentaires d'enseignement effectuées pour les personnels enseignants des établissements d'enseignement du second degré,

Considérant que les intervenants à l'école de musique relevant des cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique sont susceptibles d'effectuer un service supplémentaire régulier ou irrégulier afin d'assurer la continuité du service public et des cours auprès des élèves, sur demande du responsable de service,

Considérant que ces services supplémentaires réalisés au-delà du maxima hebdomadaire sont alors rémunérés sous la forme d'indemnités d'heures supplémentaires d'enseignement dès lors qu'une délibération le prévoit.

Après en avoir délibéré,  
Et à l'**unanimité** (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire autorise :

- Le versement des indemnités d'heures supplémentaires d'enseignement en cas de service supplémentaire régulier ou irrégulier assuré par un enseignant de l'école de musique titulaire ou contractuel, à la demande de l'employeur, dans les conditions fixées par le décret n°50-1253 du 6 octobre 1950 modifié. Les heures supplémentaires de l'école de musique feront l'objet d'un décompte mensuel du responsable de service.

- La prise d'effet au 1<sup>er</sup> avril 2019.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne 28 mars 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais







EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUN  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 28/03/2019  
Reçu en préfecture le 28/03/2019  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20190321-2019\_03\_035-DE

SÉANCE DU 21 MARS 2019

2019-03-035 – 1/2

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 15 mars 2019**

L'an deux mille dix-neuf le vingt et un mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes à Saint Martin de Laye , sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Alain ARNOUD , Kléber AUDINET , Jean Claude ABANADES , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Dominique BERNESCUIT , Armand BATTISTON , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , Loïc MANON , Denis SIRDEY

**Absents :**

Jérôme COSNARD, Jean-Luc LAMAISON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Véronique DI CORRADO, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Eric LACOUME, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Gérard HENRY pouvoir à Jean François MARTINEZ, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Annie POUZARGUE, Hélène ESTRADE pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Christian ROBIN pouvoir à Sophie CARRERE, Laurence ROUEDE pouvoir à Denis SIRDEY, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Bernard PIOT, Michel VACHER pouvoir à Paquerette PEYRIDIEUX, Corinne VENAYRE pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

-----  
Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance  
-----

## RESSOURCES HUMAINES DÉPENSES DE PERSONNEL - CENTRE AQUATIQUE

Envoyé en préfecture le 28/03/2019

Reçu en préfecture le 28/03/2019

Affiché le

ID : 033-200070092-20190321-2019\_03\_035-DE

Sur proposition de Madame Chantal GANTCH, Vice-présidente en charges des Ressources humaines,

Vu la délibération du 12 octobre 2018 créant un budget annexe pour le centre aquatique,

Par délibération en date du 12 octobre 2018, le conseil communautaire a créé un budget annexe pour le centre aquatique, avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2018, afin d'instaurer un meilleur suivi des dépenses et des recettes de la construction et de la gestion du centre aquatique.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, en matière de personnel, deux postes sont affectés sur ce budget :

- le poste de directeur relevant du cadre d'emplois des attachés,
- le poste de chef de projet technique relevant du cadre d'emplois des ingénieurs.

Toutefois, à cette date, compte tenu de l'absence de crédits budgétaires pour les dépenses de personnel, ces deux postes sont actuellement portés par le budget principal.

Afin de retracer l'ensemble des dépenses de personnel dans le budget annexe du centre aquatique, les charges de personnel de ces deux postes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2019 doivent être réaffectées dans ce dernier.

Après en avoir délibéré,

Et à **l'unanimité (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)**,

Le Conseil communautaire décide :

- de réaffecter les dépenses de personnel du centre aquatique mandatées sur le budget principal et correspondant aux postes de directeur et de chef de projet technique pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2019 dans le budget du centre aquatique.
- ces dépenses seront inscrites au chapitre 012, fonction 413, compte 6216.
- en contrepartie, une recette sera affectée pour le même montant au budget principal, au chapitre 70, fonction 413, compte 70841.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne 28 mars 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais







EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUN  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 28/03/2019  
Reçu en préfecture le 28/03/2019  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20190321-2019\_03\_036-DE

SÉANCE DU 21 MARS 2019

2019-03-036 – 1/2

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 15 mars 2019**

L'an deux mille dix-neuf le vingt et un mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes à Saint Martin de Laye , sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Alain ARNOUD , Kléber AUDINET , Jean Claude ABANADES , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Dominique BERNESCUOT , Armand BATTISTON , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , Loïc MANON , Denis SIRDEY

**Absents :**

Jérôme COSNARD, Jean-Luc LAMAISON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Véronique DI CORRADO, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Eric LACOUME, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Gérard HENRY pouvoir à Jean François MARTINEZ, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Annie POUZARGUE, Hélène ESTRADE pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Christian ROBIN pouvoir à Sophie CARRERE, Laurence ROUEDE pouvoir à Denis SIRDEY, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Bernard PIOT, Michel VACHER pouvoir à Paquerette PEYRIDIEUX, Corinne VENAYRE pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

-----  
Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**RESSOURCES HUMAINES**  
**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER FÉVRIER 2019**  
**NOUVELLES DISPOSITIONS POUR LE CADRE D'EMPLOI DES ÉDUCATEURS**  
**JEUNES ENFANTS**

Sur proposition de Madame Chantal GANTCH, Vice-présidente déléguée aux Ressources humaines,

Vu le décret 2017-902 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants,

Vu le décret 2017-904 du 9 mai 2017 portant échelonnement indiciaire applicable aux éducateurs de jeunes enfants,

Vu le décret 2017-1736 du 21 décembre 2017 portant report de la date d'entrée en vigueur de certaines dispositions statutaires relatives à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations et applicables aux fonctionnaires de l'État, aux fonctionnaires territoriaux et aux fonctionnaires hospitaliers et en particulier l'art 48 au 1<sup>er</sup> février 2019,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs,

Considérant que le cadre d'emploi des Éducateurs Jeunes Enfants (EJE) relève de la catégorie A à compter du 1<sup>er</sup> février 2019

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à modifier le tableau des effectifs comme suit :

**A compter du 1<sup>er</sup> Février 2019 :**

Ancienne situation				
Ancien grade	Catégorie	Effectif créé	Effectif pourvu	Effectif vacant
Éducateur J.E. principal	B	5	5	0
Éducateur J.E	B	2	1	1

Nouvelle Situation				
Nouveau grade	Catégorie	Effectif créé	Effectif pourvu	Effectif vacant
Éducateur J.E. de classe exceptionnelle	A	0	0	0
Éducateur J.E. de 1 <sup>ère</sup> classe	A	5	5	0
Éducateur J.E. de 2 <sup>ème</sup> classe	A	2	1	1

Les conditions de reclassement sont prévues par les textes susvisés

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 28 mars 2019  
 Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
 Philippe BUISSON, Président  
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais







EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUN  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 28/03/2019  
Reçu en préfecture le 28/03/2019  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20190321-2019\_03\_037-DE

SÉANCE DU 21 MARS 2019

2019-03-037 – 1/3

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 15 mars 2019**

L'an deux mille dix-neuf le vingt et un mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes à Saint Martin de Laye , sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Alain ARNOUD , Kléber AUDINET , Jean Claude ABANADES , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Dominique BERNESCUIT , Armand BATTISTON , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , Loïc MANON , Denis SIRDEY

**Absents :**

Jérôme COSNARD, Jean-Luc LAMAISON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Véronique DI CORRADO, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Eric LACOUME, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Gérard HENRY pouvoir à Jean François MARTINEZ, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Annie POUZARGUE, Hélène ESTRADE pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Christian ROBIN pouvoir à Sophie CARRERE, Laurence ROUEDE pouvoir à Denis SIRDEY, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Bernard PIOT, Michel VACHER pouvoir à Paquerette PEYRIDIEUX, Corinne VENAYRE pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

-----  
Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance  
-----

## RESSOURCES HUMAINES MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE JANVIER 2019

Sur proposition de Madame Chantal GANTCH, Vice-présidente déléguée aux ressources humaines,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des effectifs ainsi que les délibérations modificatives y afférentes,

Vu la nécessité de procéder à une actualisation du tableau des effectifs pour être en conformité avec les principes budgétaires et tenir compte de l'évolution des emplois communautaires,

Considérant le souhait de pérenniser la situation d'un agent contractuel occupant un poste d'assistante administrative au sein du service commun Direction des Services Techniques dans le grade d'adjoint administratif,

Considérant le souhait de pérenniser la situation d'un agent contractuel occupant le poste de directrice de la crèche multi-accueil des Girondins dans le grade de puéricultrice hors classe,

Considérant le souhait de pérenniser un poste dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs au service commun des finances, créé précédemment au titre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi,

Considérant la nécessité de modifier le cadre statutaire du poste de responsable du service tourisme en charge du développement touristique sur le territoire de la communauté d'agglomération en catégorie A,

Considérant la nécessité de modifier le poste de directeur en charge de la préfiguration du futur EPIC du Centre Aquatique, créé par délibération du 22 mai 2018, compte tenu du recrutement effectué par Monsieur le Président,

Considérant la nécessité de créer un emploi relevant du grade d'ingénieur pour le poste de directeur adjoint des services techniques,

Considérant la nécessité de supprimer du tableau des effectifs un emploi permanent à temps non complet d'assistant socio-éducatif vacant qui n'a plus lieu d'être pourvu.

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)**,

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à modifier le tableau des effectifs comme suit :

### **A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 :**

#### FILIERE ADMINISTRATIVE

- création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif à temps complet et suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.

### **A compter du 1<sup>er</sup> mars 2019 :**

#### FILIERE MEDICO-SOCIALE

- création d'un emploi permanent à temps complet de puéricultrice hors classe et suppression d'un emploi permanent à temps complet de puéricultrice de classe normale créé par délibération du 9 janvier 2017,  
- suppression d'un emploi permanent à temps non complet (28/35<sup>ème</sup>) d'assistant social éducatif principal à temps non complet créé par délibération du 9 janvier 2017.

### **A compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 :**

#### FILIERE ADMINISTRATIVE

- création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif à temps complet et suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,  
- création d'un emploi permanent à temps complet d'attaché et suppression d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe,



- création d'un emploi permanent à temps complet d'attaché et suppression d'un emploi contractuel de catégorie A de directeur en charge de la préfiguration du futur EPIC centre Aquatique créé par délibération du 22 mai 2018.

### FILIERE TECHNIQUE

- création d'un emploi permanent à temps complet d'ingénieur.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne                    28 mars 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais



Envoyé en préfecture le 28/03/2019

Reçu en préfecture le 28/03/2019

Affiché le



ID : 033-200070092-20190321-2019\_03\_037-DE